



AGENCE IMMOBILIÈRE

HONORAIRES MAXIMUM VENTES IMMOBILIÈRES

AU 1^{ER} JANVIER 2022

Transactions Immobilières : Maisons, Appartements, Terrains...
Professionnels ou Commerciaux

BARÈME APPLICABLE PAR TRANCHE DE PRIX DE VENTE

TRANCHE DE PRIX	HONORAIRES HT	TVA	HONORAIRES TTC à charge du vendeur
Jusqu'à 50 000€	4 166,67€	833,33€	5 000€ Maximum
de 50 001€ à 70 000€	5 833,33€	1166,67€	7 000€ Maximum
de 70 001€ à 80 000€	6 666,66€	1 333,34€	8 000€ Maximum
Au-delà de 80 001€	10% ^{tcc} Maximum		

Estimation réalisée avec analyse comparative de marché, prise des mesures du bien ...
150 €^{HT} soit 180 €^{TTC}



AGENCE IMMOBILIÈRE

BARÈME D'HONORAIRES LOCATIONS

AU 1^{ER} JANVIER 2022

CONTRAT D'HABITATION LOI 6 JUILLET 1989 (SUR LA BAS DU LOYER HORS CHARGES)

Quote part propriétaire.....	83,33 %	100 %
Quote part locataire.....	83,33 %	100 %

Réparti comme suit :

/ **Honoraires relatifs à la visite constitution du dossier et à la rédaction du bail**
dans la limite de 8€/m²/quote-part

/ **Honoraires relatifs à la réalisation de l'état des lieux d'entrée**
dans la limite de 3€/m²/quote-part

/ **Honoraires d'entremise et négociation à charge du bailleur**
pour la somme entre les honoraires légaux et contractuelles

HONORAIRES DE RENOUVELLEMENT DE BAIL AVEC AUGMENTATION	60 € ^{ht}	72 € ^{ttc}
---	--------------------	---------------------

RÉDACTION D'ACTES DES STATIONNEMENTS

Quote part propriétaire.....	45,83 € ^{ht}	55 € ^{ttc}
Quote part locataire.....	45,83 € ^{ht}	55 € ^{ttc}

HONORAIRES DES LOCAUX PROFESSIONNELS ET COMMERCIAUX

de location.....	30 %	36 %
Sur la base des loyers annuels, payable entre le bailleur et le preneur par moitié.		
de renouvellement ou de révision.....	150 € ^{ht}	180 € ^{ttc}